

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

### 2020 - 83 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE IRVE

L'an deux mille vingt, le Jeudi 3 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 27 Novembre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 22

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
 Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
 Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
 Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
 Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
 Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
 Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
 Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
 Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
 Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
 Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
 Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
 Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
 Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
 Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois  
 Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
 Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
 Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé – pouvoir donné à Mme Fabienne LE HENO)  
 Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
 Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
 Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Madame Fabienne LE HENO, déléguée du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (suppléante votante)  
 Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 03 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture  
 044-200014926-20201203-2020-83-  
 DE  
 Date de réception préfecture :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-15, du 27 février 2020, approuvant le budget primitif de l'année 2020 du budget annexe ICE,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-17, du 27 février 2020, autorisant le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe IRVE,

Considérant les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

⇒ **Dépenses**

- Intégration dans le logiciel de 3 bornes de recharge (2 646,00€)	+ 882,00€
- Travaux (équilibrer la fonction d'investissement)	- 882,00€
- Electricité	- 74 000,00€
- Contrat de gestion des bornes	- 35 000,00€
<b>Total dépenses</b>	<b>=&gt; - 109 000,00€</b>

⇒ **Recettes**

- Diminution subvention d'équilibre de la section de fonctionnement	-109 000,00€
<b>Total recettes</b>	<b>=&gt; - 109 000,00€</b>

**Le Comité décide, à l'unanimité :**

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « IRVE » afin de permettre un ajustement des crédits,
- D'approuver l'ajustement de la subvention de fonctionnement du budget principal de – 109 000,00€ portant le montant de la subvention d'équilibre à 230 000€.

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20201203-2020-83-  
DE  
Date de réception préfecture :